

Les traitements hormonaux en application cutanée chez l'Homme peuvent conduire à des effets indésirables chez l'animal de compagnie

Corinne Piquemal¹

Elisabeth Begon¹

Flore Demay¹

Sylviane Laurentie¹

1 : Anses-ANMV- Département Pharmacovigilance- CS 70611 - 35306 FOUGERES Cedex

La possible apparition d'effets indésirables chez les animaux de compagnie suite à un contact avec un médicament humain contenant des hormones et appliqué sur la peau de leur propriétaire, doit être gardée en mémoire. Plusieurs cas, impliquant des chiens et des chats, souvent détenus par des femmes traitées avec des substituts hormonaux sous forme topique, ont été rapportés dans différents pays européens, suite à une enquête initiée par l'agence suédoise du médicament vétérinaire.

Ces traitements visent généralement à atténuer les symptômes engendrés par la ménopause et sont présentés sous forme de gels ou de sprays contenant des estrogènes. Même si certains des RCP de ces médicaments mentionnent bien que les contacts étroits entre les patientes et leur entourage (enfants notamment) doivent être évités, ils oublient souvent de préciser que des précautions sont également à prendre vis-à-vis des animaux présents dans le foyer. Ces produits peuvent être appliqués sur les cuisses, l'abdomen, ou encore les bras des patientes, qui sont autant de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec un animal de compagnie. Néanmoins, l'exposition au médicament peut également être indirecte, et intervenir par exemple via les draps, lorsque l'animal dort dans le lit de son propriétaire.

Les cas d'exposition à ces médicaments, rapportés via la pharmacovigilance et la littérature, font surtout état de symptômes d'hyperoestrogénisme sur des chiens de petit gabarit, des chats, ainsi que des chiots et chatons. Aucune ingestion par léchage n'est généralement évoquée.

Cet hyperoestrogénisme peut se manifester sous la forme d'une hyperplasie mammaire ou vulvaire chez les femelles. Des cas de cryptorchidie ont également été décrits chez certains chiots. Des symptômes dermatologiques sont régulièrement mentionnés avec l'apparition d'une alopecie essentiellement localisée au niveau des épaules, des cuisses, mais également de la face ventrale du thorax et de l'abdomen, associée parfois avec une hyperpigmentation de la peau. Une baisse de la qualité du sperme a été décrite chez un chien, sans modification notable de la concentration sanguine en estrogènes, démontrant qu'une exposition même minime peut avoir des conséquences. Des cas de syndrome de rémanence ovarienne ainsi qu'un cas de pyomètre localisé au niveau du moignon d'utérus résiduel chez une chienne ovariohystérectomisée ont par ailleurs été rapportés. En outre, il semblerait qu'une exposition chronique de la moelle osseuse à des estrogènes de synthèse puisse également engendrer une érythroblastopénie toxique se caractérisant par une anémie non régénérative, pouvant évoluer vers une pancytopenie, potentiellement fatale. Pour ce qui est du délai d'apparition des symptômes, celui-ci reste variable, allant de quelques semaines à plusieurs années. Les signes s'atténuent généralement, voire disparaissent, suite à l'arrêt de l'exposition aux hormones.

Il est donc fondamental d'inclure la possibilité d'une exposition à un médicament hormonal, prescrit aux propriétaires, dans le diagnostic différentiel lors de manifestations d'hyperoestrogénisme chez un animal, ou lors de l'expression de signes de chaleurs chez un individu en principe stérilisé.

Si un événement de ce type est diagnostiqué par un praticien, l'éviction de l'hormone responsable passe par le rappel de certaines précautions d'emploi aux propriétaires :

- se laver les mains après s'être appliqué le médicament,
- couvrir les zones traitées avec un vêtement,
- éviter de dormir avec ses animaux,
- et en cas de contact direct de l'animal avec une zone traitée, empêcher l'animal de se lécher et rincer à l'eau les surfaces corporelles sur lesquelles le médicament a pu être transféré.

A ce jour, ces effets indésirables restent peu documentés en France, possiblement du fait d'un usage limité des substituts hormonaux sous forme topique comparativement à d'autres pays. Aucune déclaration n'est actuellement recensée dans les bases de données de pharmacovigilance vétérinaire, ou des centres antipoison animaux en France. Aussi, l'Anses-ANMV souhaite encourager les vétérinaires à déclarer toute suspicion entrant dans ce cadre, afin de mieux évaluer les risques inhérents à l'usage de ces médicaments, pour les animaux de compagnie.



Photo : Corinne Piquemal

Pour déclarer un événement indésirable: <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr>